

ON EN PARLE

# Le casse-tête de la fusion des com de com n'a pas fini de susciter le débat à la préfecture

Hier, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) était réunie à la préfecture pour entendre les contre-propositions dans le cadre du projet de fusion des com de com. Les élus du Ternois, chez qui le projet du préfet est loin de faire l'unanimité, ont suscité un long débat.

PAR AUDREY HALFORD  
saintpol@levoixdunord.fr  
PHOTOS PASCAL BONNIÈRE

**1** Rappel des faits. - La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a jusqu'au 19 décembre pour arrêter les périmètres des com de com, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. Les com de com et les communes avaient été invitées à délibérer sur le projet proposé par le préfet, Pierre de Bousquet, le 29 avril. Dans le Ternois, elles ont été très bonnes élèves puisqu'elles ont quasiment toutes délibéré. Le préfet a proposé « une communauté de communes du Ternois ambitieuse » regroupant Saint-Polois, Pernois, Pays d'Heuchin, Auxillois et Région de Frévent. Les cinq com de com ont émis un avis formellement défavorable à ce projet.

**2** Les contre-propositions. - Marc Bridoux, président du Saint-Polois, a présenté l'amendement que sa com de com propose d'une seule voix avec le Pays d'Heuchin. « Hormis une abstention, nos deux EPCI proposent de se rapprocher. 104 communes sur trois cantons avec 135 délégués, c'est trop gigantesque pour nous. Mais Saint-Polois et Pays d'Heuchin se connaissent bien et partagent déjà des projets et compétences en matière d'urbanisme, environnement, social, santé. Une com de



Marc Bridoux et Claude Bigot (au milieu) ont chacun présenté l'amendement de leurs com de com.

com de 63 communes, en ajoutant les cinq communes de Canche-Ternoise qui veulent nous rejoindre, cela donnerait 22 000 habitants au sein d'une contre-proposition constructive. »

Concernant le Pernois, les délégués communautaires viennent de signer le courrier qui présente l'amendement voulu par cette com de com et qui exprime le désir de garder le Pernois tel qu'il est. « Une communauté rurale comme la nôtre a pris des compétences en matière de services à la personne, en plus des compétences obligatoires, exposait Claude Bigot, président du Pernois. On nous demande aujourd'hui

**« On nous demande d'abandonner des compétences prises il y a dix-sept ans. » C. BIGOT**

d'abandonner ces compétences prises il y a dix-sept ans, ce qui constituerait pour nous une régression. Nous pouvons tout à fait continuer à contribuer aux projets communs aux cinq com de com à travers le Pays du Ternois. »

**3** Les réactions au sein de la CDCI. - Même si l'Auxillois a

voté en majorité contre la proposition du préfet, six communes ont néanmoins voté pour ce périmètre « pertinent et cohérent ». Ce que le maire d'Auxi, Henri Dejonghe, a défendu hier. « Cette contre-proposition est constructive mais portuse de stagnation voire de déclin pour ces deux com de com. Il faudrait une communauté à échelle plus grande qui ne laisse pas de côté Frévent, Auxi et Pernes. » Le préfet abondait dans ce sens : « En ce qui concerne Canche-Ternoise, on franchit une limite d'arrondissement qui n'est pas impossible mais qu'il faut considérer. Et cette constitution proposée laisse de côté trois com de com qui ne bénéficieraient



**« Si Canche-Ternoise est amputée de cinq communes, cela nous mettra en porte-à-faux avec l'Hesdinois. »**

alors pas du coefficient fiscal du Saint-Polois... »

La contre-proposition envoyée par cinq communes de Canche-Ternoise (Blangy, Willeman, Wail, Fillières et Galametz) devra être examinée, mais elle ne fait pas l'unanimité à la CDCI. « Si Canche-Ternoise est amputée de cinq communes, cela nous mettra en porte-à-faux avec l'Hesdinois qui s'est prononcé pour votre projet à condition que Canche-Ternoise se greffe dans sa totalité », soulignait Bernard Boulet, son président.

Concernant le Pernois, le sénateur-maire d'Arras Jean-Marie Vanleberghhe abondait dans le sens de Claude Bigot. « Il y a de petites communautés très actives en milieu rural et je ne vois pas l'intérêt de faire quelque chose de plus grand et solidaire en apparence s'il n'y a pas derrière une volonté partagée. Dans ce cas, ça ne marchera pas. »

Plusieurs réunions de la CDCI sont prévues jusqu'au 19 décembre, date à laquelle le projet devra être définitif, avec les amendements qui auront été acceptés par au moins les deux tiers des membres de la CDCI, soit 39 voix. ■